



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 8 avril 2024, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères Diane Imonti, Mélanie Grenier, Annie Meilleur et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Trois personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance ordinaire du 8 avril 2024**

### **Ordre du jour**

- 1. ADMINISTRATION**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024
  - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
  - 1.5 Présentation des comptes du mois de mars 2024 – Municipalité
  - 1.6 Présentation des comptes du mois de mars 2024 – Pourvoirie et camping Pimodan
  - 1.7 Dépôt des états financiers 2023
  
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
  - 3.1 Résolution MTQ – Confirmation de l'utilisation de la compensation de la compensation pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023

**4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5 SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

**6 URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Demande de prolongation – Politique familiale
- 6.2 AVIS DE MOTION – Premier projet de règlement numéro R-339 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage
- 6.3 AVIS DE MOTION - Premier projet de règlement numéro R-340 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage
- 6.4 AVIS DE MOTION – Premier projet de règlement numéro R-341 relatif à la démolition d'immeubles
- 6.5 AVIS DE MOTION - Premier projet de règlement numéro R-342 modifiant le règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats
- 6.6 AVIS DE MOTION – Premier projet de règlement numéro R-343 – modifiant le règlement 17-2002 relatif au zonage en lien avec les dispositions applicables à la location à court terme d'un établissement de résidence principale
- 6.7 Date séance de consultation publique

**7 LOISIRS ET CULTURE**

**8. VARIA**

- 8.1 Réaffectation de sommes du fonds des égouts au surplus non affecté

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-04-056**

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

**ADOPTÉE**

**2024-04-057**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2024-04-058**      **1.3**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2024**

Il est proposé par Annie Meilleur et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 18 mars 2024 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**1.4**      **RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs pour le mois de mars 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-04-059**      **1.5**      **PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2024 - MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mars 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**163 888,84 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**43 114,63 \$.**

**ADOPTÉE**

**2024-04-060**      **1.6**      **PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2024 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mars 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**6 196,02 \$.**

**ADOPTÉE**

**2024-04-061**      **1.7**      **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, tel que présenté par la firme Mayer Millaire et associés CPA Inc.

**ADOPTÉE**

2024-04-062

**3.1 RÉSOLUTION MTQ – CONFIRMATION DE L'UTILISATION DE LA COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 375 341\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Kiamika vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'attester le bilan présenté par le greffier-trésorier au montant de 507 690\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2023 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

2024-04-063

**6.1 DEMANDE DE PROLONGATION – POLITIQUE FAMILIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika a présenté en année financière une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en année financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024, soit pour une période de deux (2) mois, en raison des événements hors de notre contrôle survenus en décembre 2023 (potentielle rupture de la digue Morier).

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur Marc-André Bergeron, directeur général, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

**ADOPTÉE**

2024-04-064

**6.2 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-339 modifiant le règlement de zonage 17-2002. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-339.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

2024-04-065

**6.3 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-340 modifiant le règlement de zonage 17-2002. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-340.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-04-066**

**6.4 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-341 RELATIF À LA DÉMOLITION D’IMMEUBLES**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Annie Meilleur qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-341 relatif à la démolition d’immeubles. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-341.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-04-067**

**6.5 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-342 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-2002 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Diane Imonti qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-342 modifiant le règlement 15-2002 relatif aux divers permis et certificats. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-342.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-04-068**

**6.6 AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R-343 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2002 RELATIF AU ZONAGE EN LIEN AVEC LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA LOCATION À COURT TERME D’UN ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Diane Imonti qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement

portant le numéro R-343 modifiant le règlement 17-2002 relatif au zonage en lien avec les dispositions applicables à la location à court terme d'un établissement de résidence principale. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-343.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-04-069**

**6.7 DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS R-339, R-340, R-341, R-342 ET R-343**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité de tenir une séance de consultation publique pour les projets de règlement R-339, R-340, R-341, R-342 et R-343.

L'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement mentionnés ci-haut aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue Principale, à Kiamika. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Michel Dion, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur les projets de règlement et les conséquences de leurs adoptions seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement pourront se faire entendre.

**ADOPTÉE**

**2024-04-070**

**8.1 RÉAFFECTATION DES SOMMES DU FONDS ÉGOUTS VERS LE SURPLUS NON AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** des dépassements de coûts sont survenus dans le cadre d'activité propre à l'entretien du réseau d'égouts :

**CONSIDÉRANT QUE** le principe de taxation pour ce service est basé sur un concept d'utilisateur-payeur :

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de vidange des boues ont excédé de 12 000\$ les coûts anticipés :

**CONSIDÉRANT QUE** la collectivité, via le budget de fonctionnement de la municipalité, a assumé les coûts excédentaires de la vidange, il incombe de rétablir l'équilibre comptable et de réaffecter les sommes aux fonds adéquats :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de réaffecter la somme de 12 000\$ de surplus affecté réservé aux égouts vers le surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Chalet système puisard  
Ménage 3 chemin Valiquette  
Futur développement

**2024-04-071**

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h25.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
Dir. général/greffier-trésorier

*Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire